



COMMUNE DE PLAILLY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 4 décembre, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PLAILLY, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel MANGOT, Maire.

Nbre de conseillers
en exercice : **19**

Nbre de conseillers
Présents : **15**

Nbre de votants : **16**

Date de convocation
27/11/2017

Date d'affichage
27/11/2017

Etaient présents : Mrs LEMAISTRE, EUZET, SABATIER, Mmes LOURME, de BUSSY, Adjoints ; Mmes BYCZINSKI, CHABOT, Mr ADER, Mme PADE, Mr MONNEINS, Mmes LEMAIRE, CORNIC, Mrs DUSART, HAGARD.

Absents excusés et représentés : Mme GRELLIER ayant donné pouvoir à Mme LOURME.

Absents excusés : Mrs GREGEOIS, FELIX, Mme HLADKY.

Secrétaire de séance : Mr HAGARD

Le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

En préambule Monsieur Le Maire demande aux membres présents de rajouter une question à l'ordre du jour à savoir : Demande de subvention auprès du P.N.R. pour l'acquisition d'arbres fruitiers.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuve ce rajout.

⇒ Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public de Senlis

⇒ Prise en charge des dépenses d'Investissement avant le vote du budget 2018

- ⇒ Approbation et vote des amortissements
- ⇒ Décisions modificatives du budget 2017
- ⇒ Avenant n°12 à la convention d'exploitation de la ligne R2 de la société KEOLIS CIF
- ⇒ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'exploitation de la ligne R2 de la société KEOLIS CIF
- ⇒ Rapport d'activités 2016 du service public de l'assainissement non collectif du SICTEUB
- ⇒ Demande de subvention auprès du P.N.R. pour l'acquisition d'arbres fruitiers
- ⇒ Questions diverses

Délibération n°6212/2017 ❖ Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor Public de Senlis

Après vote, le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur municipal, Monsieur Arnaud PENET, pour l'élaboration du budget :

Résultats sont : **Pour : 12** **Contre : 0** **Abstention : 4**

Délibération n°6312/2017 ❖ Prise en charge des dépenses d'Investissement avant le vote du budget 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des dépenses autorisées ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif de 2018 :

Chapitre	Budget 2017	Dépenses autorisées
Chapitre 20-Immobilisations incorporelles	50 803 €	12 701 €
Chapitre 21-Immobilisations corporelles	900 710 €	225 177 €
Chapitre 23-Immobilisations en cours	2 060 919 €	515 230 €

Délibération n°6412/2017 ❖ Approbation et vote des amortissements

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'appliquer aux titres des dotations aux amortissements (tableau annexé) une durée de 10 ans et, précise que la méthode d'amortissement retenue est linéaire.

Délibération n°6512/2017 ❖ Décisions modificatives du budget 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les décisions modificatives telles que mentionnées ci-dessous :

Décision modificative n°07/2017

Section d'Investissement / Dépenses / Recettes

Chapitre	Article	+/-
10	10226 - R - Taxe d'aménagement	+ 35 100.00 €
20	2031-104 R - Nvelle Mairie Abord/Equip.inter	- 35 100.00 €
21	2115-2001 - D - Acquisitions foncières	+ 35 100.00 €
23	2312-104 - D - Nvelle Mairie Abord/Equip.inter	- 29 300.00 €
23	2312-2010 - D - Travaux de voirie	- 1 690.00 €
23	2313-104 - D - Nvelle Mairie Abord/Equip.inter	- 550.00 €
23	2313-2023 - D - Aménagement 5 rue de Paris	- 2 880.00 €
23	2313-2024 - D - Mairie actuelle/Presbytère	- 680.00 €

Décision modificative n°08/2017

Section d'Investissement / Dépenses / Recettes

Chapitre	Article	+/-
041	2128-104 - D - Nvelle Mairie Abord/Equip.inter	+ 27 973.00 €
041	2128-2010 - D Travaux de voirie	+ 1914.00 €
041	2128-2023 - D - Aménagement 5 rue de Paris	+ 2 869.00 €
041	21311-2024 - D - Mairie actuelle/Presbytère	+ 672.00 €
041	2031-104 - R - Nvelle Mairie Abord/Equip.inter.	+ 27 973.00 €
041	2031-2010-R-Travaux de voirie	+ 1 914.00 €
041	2031-2023-R- Aménagement 5 rue de Paris	+ 2 869.00 €
041	2031-2024-R-Maire actuelle/Presbytère	+ 672.00 €

Décision modificative n°09/2017

Section d'Investissement / Dépenses / Recettes

Chapitre	Article	+/-
041	21534-2023-D-Aménagement 5 rue de Paris	+ 2 781.32 €
041	21531-2023-R-Aménagement 5 rue de Paris	+ 2 781.32 €

Délibération n°6612/2017 ❖ Avenant n°12 à la convention d'exploitation de la ligne R2 de la société KEOLIS CIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°12 de la convention d'exploitation de la ligne R2 avec la Société KEOLIS CIF, la participation de la commune pour la période d'août 2017 à août 2018 sera de 29 306,30 € H.T. soit 32 236,92 € T.T.C.

Délibération n°6712/2017 ❖ Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'exploitation de la ligne R2 de la société KEOLIS CIF

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Oise une participation sous forme de subvention pour l'exploitation de la ligne R2 de la Ste KEOLIS CIF pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

Délibération n°6812/2017 ❖ Rapport d'activités 2016 du service public de l'assainissement non collectif du SICTEUB

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le rapport d'activité 2016 du service public de l'assainissement non collectif du SICTEUB.

Délibération n°69/12/2017 ❖ Demande de subvention auprès du P.N.R. (Parc Naturel Régional Oise – Pays de France) pour l'acquisition d'arbres fruitiers

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le maintien d'un cadre de vie de qualité, il est nécessaire de procéder à la plantation de 19 arbres sur pâture dans le parc de la Cavée du Gué.

Cette opération de plantation de 19 arbres fruitiers peut être subventionnée à hauteur de 80 % par le P.N.R. Le montant financier de cette opération de plantations sera de 1 498,40 € H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite l'attribution d'une subvention auprès du P.N.R. à hauteur de 80 % du montant hors taxe du projet, et à signer tout document relatif à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.